

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 25 mars 2011

L'an deux mil onze, le vingt cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

Etaient présents : BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, COULON Hervé, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, DESROQUES Fabienne, BRETECHE Christine, LE TOUCHE Henri, VIAUD Cédric, DOUAUD-RICORDEL Alice, DORNER Yoann, CHAPOUX Catherine.

Absents excusés : TRAMIER Claire (procuration GAUTIER Maryline),

Monsieur BODINEAU Romuald a été élu secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 février 2011.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

VOTE DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter le taux des taxes de 2 % pour l'année 2011, à savoir :

- **Taxe d'Habitation :** 10,77 %
- **Foncier Bâti :** 13,58 %
- **Foncier Non Bâti :** 41,79 %

COMMUNE

✓ **Compte de gestion 2010**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

✓ Compte administratif 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GAUTIER Maryline, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur BIGUET Christian, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	0	123 509,71		0
Opération de l'exercice	73 888,48	21 637,50	411 421,36	515 625,68
Affectation R 1068		133 402,72		
Totaux	73 888,48	278 549,93	411 421,36	515 625,68
Résultats définitifs	0	204 661,45		104 204,32

2 - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- vote et arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

✓ Affectation du résultat 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 104 204,32 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
- EXCEDENT	104 204,32
- DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2010	104 204,32
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	104 204,32
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	104 204,32
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour euros)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 200... (N+2))	
B) DEFICIT AU 31/12/20...	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20.. (N+2))	
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

✓ **Budget primitif 2011**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2011.

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit :

* Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 512 287,75 euros
- Recettes : 512 287,75 euros

* Section d'Investissement :

- Dépenses : 391 110,02 euros
- Recettes : 391 110,02 euros

RESEAU ASSAINISSEMENT

✓ **Compte de gestion 2010**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

✓ Compte administratif 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GAUTIER Maryline, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur BIGUET Christian, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		52 916,31		1 035,28
Opération de l'exercice	0	10 877,40	10 884,86	14 333,10
Affectation R 1068				
Totaux	0	63 793,71	10 884,86	15 368,38
Résultats définitifs		63 793,71		4 483,52

- 2 - constate, que la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- vote et arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

✓ Affectation du résultat 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 4 483,52 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
- EXCEDENT	4 483,52 -
- DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2010	4 483,52
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	4 483,52
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour euros)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2004 (N+2))	
B) DEFICIT AU 31/12/20..	-
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20..)	-
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

✓ Budget primitif 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2011.

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit :

* Dépenses d'investissement : 74 511,30 euros
* Recettes d'investissement : 74 511,30 euros

et

* Dépenses d'exploitation : 10 727,59 euros
* Recettes d'exploitation : 10 727,59 euros

LOCATIFS SOCIAUX

✓ Compte de gestion 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

✓ Compte administratif 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GAUTIER Maryline, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur BIGUET Christian, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	1 936,36	0		4 068,33
Opération de l'exercice	6 762,38	371,79	3 910,19	8 567,75
Affectation R 1068		7 236,36		
Totaux	8 698,74	7 608,15	3 910,19	12 636,08
Résultats définitifs	1 090,59			8 725,89

- 2 - constate, que la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds

de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- vote et arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

✓ Affectation du résultat 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 8 725,89 euros.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
- EXCEDENT	8 725,89
- DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2010	8 725,89
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	8 725,89
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	6 876,33
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 849,56
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour euros)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 200... (N+2))	
B) DEFICIT AU 31/12/200..	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 200.. (N+2))	
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

✓ Budget primitif 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2011

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit :

* Section de Fonctionnement :

. Dépenses : 11 234,56 euros

. Recettes : 11 234,56 euros

* Section d'Investissement :

. Dépenses : 7 276,33 euros

. Recettes : 7 276,33 euros

LOTISSEMENT LES EPINETTES

✓ Compte de gestion 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, Maire, Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

✓ Compte administratif 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GAUTIER Maryline, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur BIGUET Christian, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	187 412,83	0		146 054,01
Opération de l'exercice	82 731,57	187 412,83	187 653,01	300 668,05
Affectation R 1068				
Totaux	270 144,40	187 412,83	187 653,01	446 722,06
Résultats définitifs	82 731,57	0		259 069,05

2 - constate, que la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- vote et arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

✓ Affectation du résultat 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 259 069,05 euros.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
- EXCEDENT	259 069,05 -
- DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2010	259 069,05
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	259 069,05
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	82 731,57
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour euros)	176 337,48
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2004 (N+2))	
B) DEFICIT AU 31/12/20..	-
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20..)	-
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

✓ Budget primitif 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le report de ce budget au mois prochain.

RECENSEMENT DE LA POPULATION – INDEMNITE AU COORDONNATEUR COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'octroyer une prime de 150 € au coordonnateur communal, Christine GOBIN, pour la charge supplémentaire de travail donnée par le recensement de la population.

Informations :

- Monsieur le Maire finalise le tableau des permanences pour les élections du 2^{ème} tour des cantonales.
- L'opération « Mets tes bottes et viens nettoyer le marais ! » est renouvelée cette année le 7 mai à partir de 9 heures.
- La cérémonie de commémoration du 8 mai se déroulera le 7 mai à 18 heures.
- Le croisement de la route de Lavau-sur-Loire et du boulevard Branly à Savenay se verra transformé par la construction d'un rond-point. Les travaux débiteront à l'été. Des perturbations de circulation sont à prévoir.
- Des travaux d'enrobé sont envisagés courant mai sur la route de Bouée entre l'Hôtel Droit et l'écluse « du pont qui tourne » pour notre commune.

Fin à 23h15.